

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BONNAT

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE - SÉANCE ORDINAIRE
DU 03 FEVRIER 2022**

PRÉSENTS : CHAVANT Philippe, PETITJEAN Daniel, PILAT Hélène, LAFAYE Laurent, DARVENNE Céline, RANTY Danièle, BRISSET Jean-Claude, BRISSET Marie, GENEVOIS Jean-François et BLANCHON Bernard.

ABSENTS/EXCUSÉS SAUVE Christine, PRIVAT Séverine, MOREAU Adrien, VILLEVET Vincent, SIMONNET Alexandra,

PROCURATIONS : SAUVE Christine à BRISSET Jean-Claude, VILLEVET Vincent à PETITJEAN Daniel

Monsieur Bernard BLANCHON a été élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 6 janvier 2022 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Un hommage a été rendu à Mme Nelly Commergnat, ancien Maire et députée décédée en 2021, et une minute de silence a été observée.

2022/02 : PROJET D'HABITAT PARTAGE CETTE FAMILLE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Projet d'habitat partagé avec la société *CetteFamille*, avait été soumis au conseil municipal du 25 novembre 2021. Ce projet consiste à céder à l'euro symbolique un terrain à la société CetteFamille. Ce terrain constitué de deux parcelles BH 0260 et BH 0261 du lotissement Les Hauts Frémeaux permettrait d'accueillir une résidence pouvant héberger 8 personnes. La société embaucherait des auxiliaires de vie. Le Conseil Municipal avait demandé des informations complémentaires. M. Le Maire informe l'assemblée des réponses apportées par *CetteFamille*. Les personnes âgées de Bonnat en perte d'autonomie sont prioritaires, et un lien est fait avec la maison de retraite pour les personnes devenues trop dépendantes.

Une proposition d'une autre société est intervenue entre-temps. Le projet consiste à acheter un terrain de 1 800 m2 pour y construire une maison de 10 personnes, embauchant 4 auxiliaires de vie à temps plein. Une visite est prévue sur site le 17 ou 18 février 2022. Le Conseil Municipal sera associé à la visite.

Le Conseil Municipal **DECIDE** de surseoir à sa décision concernant le choix de la société retenue.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	0	0

2022/03 : CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE

Le Conseil Municipal **ÉMET UN AVIS FAVORABLE** à la création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 1er avril 2022 et **AUTORISE** le Maire à entreprendre les démarches administratives relevant de cette création et à signer tous les documents y afférents. Le tableau des effectifs sera mis à jour en conséquence.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	0	0

2022/04: PASSATION DU CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL CNRACL ET IRCANTEC

Le Conseil Municipal DÉCIDE DE RETENIR la proposition de la C.N.P. et de conclure avec cette société un contrat pour la couverture des risques statutaires du personnel CNRACL et IRCANTEC. Ce contrat est effectif pour l'année 2021 et pour une durée de 1 an.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	0	0

2022/05 : ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET ÉOLIEN À GLENIC

Une enquête publique est prescrite en mairie de GLENIC du 24 janvier 2022 9h au vendredi 25 février 2022 16h30 sur un projet de parc éolien. La demande est présentée par la SARL BORALEX LES BRUYERES. Le projet de parc éolien des « Bruyères » consiste en l'implantation de cinq éoliennes d'une puissance unitaire de 2 à 3,45 MW. La commune de Bonnat est située dans un rayon réglementaire d'affichage de 6 km, autour de l'installation, et conformément à l'article R 181-38 du Code de l'Environnement, le Conseil Municipal doit se prononcer sur ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis DEFAVORABLE.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
1	11	0

2022/06 : RAPPORT ANNUEL GLOBAL DECHETS EVOLIS 23

M. Le Maire présente le rapport annuel 2020 des déchets d'Evolis 23. La quantité de déchets par habitant a fortement diminué (225 Kg/Hab en 2017, 154 Kg/Hab. en 2020).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ADOPTE le rapport annuel des déchets 2020 d'Evolis 23.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	0	0

Vu par Nous, Philippe CHAVANT, Maire de la Commune de BONNAT, pour être affiché à la porte de la Mairie le 10 février janvier 2022, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

À BONNAT, le 10 février 2022

Le Maire,
Philippe CHAVANT

